

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2017

OBJET :

Affectation d'emplacements dans les cimetières communaux pour la création de cavurnes

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 17 octobre 2016, le conseil municipal a accepté la création de cavurnes dans l'ancien cimetière. Cette décision s'inscrivait, d'une part, dans le cadre de la modification de la cartographie des concessions pour mieux se repérer sur les lieux, d'autre part, pour octroyer des emplacements disponibles pour la création de cavurnes non affectables pour une concession de 2 m².

Or, il a été constaté dans le cimetière paysager que des emplacements disponibles pour établir une concession étaient situés sur une surface rocheuse rendant difficiles les excavations pour la création de caveaux.

En effet, cette surface rocheuse n'est pas propice à la création de caveaux profonds pour accueillir trois cercueils. Par ailleurs, l'utilisation de matériels adaptés pour le creusage de la roche est susceptible d'endommager les concessions riveraines. Cependant, il est possible d'édifier des cavurnes sur ces emplacements.

De manière plus générale, il convient d'envisager la création de cavurnes dans les deux cimetières lorsque leur édification s'inscrit dans la préservation de l'harmonie du paysage et des respects des lieux dus aux morts, mais aussi pour optimiser la gestion de la superficie disponible des cimetières communaux.

Cependant, la création de cavurnes dans l'allée X de l'ancien cimetière suppose l'exhumation du corps d'un enfant dans le terrain concédé X 22, et donc l'accord de la famille. L'aménagement de cette allée doit permettre la

création de 52 cavurnes (cf plan joint) et présente un intérêt manifeste pour la commune. Pour autant, si le concessionnaire demande l'exhumation et le transfert des restes mortels dans un autre emplacement afin de réaliser l'aménagement de l'allée X, il n'a pas à souffrir des frais relatifs à ces opérations funéraires. Il appartient donc à la commune de supporter ces frais pour cet aménagement.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Voirie », réunie le 24 août 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter l'affectation de nouveaux emplacements dans les cimetières communaux pour la création de cavurnes dès lors que leur édification s'inscrit dans le cadre des lieux,
- de solliciter auprès du bénéficiaire de la concession X 22 une demande d'exhumation des restes mortels et de leur transfert dans une autre concession,
- de prendre en charge les frais liés aux opérations funéraires précitées.

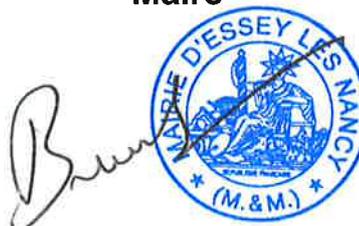
DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 21 septembre 2017.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	8 septembre 2017
- Convocation distribuée le :	8 septembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	22 septembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	20 octobre 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. THOUVENIN à MME SIMONNET
- MME CLAIR à MME SAGET
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**

